

Engagement bénévole, cohésion sociale et citoyenneté

Déclaration du groupe des Entreprises

Depuis vingt ans, le rapprochement entre les entreprises et les associations est constaté et répond à une évolution des attentes et des besoins de notre société. Sous l'effet conjugué des évolutions de société et des attentes de ses parties prenantes, la responsabilité de l'entreprise est aujourd'hui indissociable de l'écosystème avec lequel elle est amenée à interagir. La Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), qui conjugue au besoin de performance économique, des dimensions sociales, sociétales et environnementales concerne toutes les entreprises, et les entreprises reconnaissent aux associations une légitimité pour les aider sur des problématiques auxquelles elles sont confrontées. C'est avec cette catégorie d'acteurs que les partenariats se multiplient. Les associations d'intérêt général interviennent dans de multiples champs : culture, sport, insertion des personnes éloignées de l'emploi, handicap, environnement, logement, recherche médicale, mobilité, lutte contre l'exclusion. Elles sont impliquées dans des actions concrètes pour répondre à des fragilités de société, auxquelles ni les pouvoirs publics ni les entreprises ne peuvent répondre seuls. Pour soutenir leurs initiatives de terrain et les aider à faire face à leurs défis, les partenaires privés ont une réelle utilité. Si l'apport économique est indéniable, il n'est pas exclusif. L'entreprise peut aider l'association par d'autres formes de contribution : apporter de l'expertise, faire de l'entreprise un terrain d'expérience pour l'association, voire construire ensemble de nouvelles solutions.

Dans cet avis, vous nous rappelez toute l'importance du bénévolat et formulez des axes visant à conforter cet engagement important de toutes et tous. Le groupe Entreprises ne peut que soutenir les recommandations visant à faciliter l'accès au bénévolat en informant mieux sur les dispositifs existants, en valorisant dès le plus jeune âge ceux qui s'engagent. Le renforcement de la défense des libertés associatives en consolidant la charte d'engagements réciproques, la simplification de la gestion administrative ou une meilleure coordination des actions et outils existants sont des recommandations positives.

Le groupe est plus réservé sur l'ouverture du compte engagement citoyen et souhaite insister sur la nécessité de conduire une étude d'impact, comme préconisé dans l'avis. De même, si faire connaître les congés existants est légitime, il s'interroge sur l'opportunité d'une étude visant au maintien des salaires lors de la prise de congés d'engagement ou de représentation des actifs. Soulignons que dans bien des accords collectifs, ils sont déjà pris en charge. Madame et Monsieur les rapporteurs, vous nous avez rappelé avec cette proposition d'une nouvelle définition du bénévolat que « Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif », et par là, toute sa noblesse.

En remerciant les rapporteurs pour ce travail exhaustif, le groupe Entreprises a voté cet avis.